

agens, serviteurs et employés ont par le présent pouvoir et autorisation d'entrer sur les terres et terrains d'aucune personne ou personnes, corps politiques ou incorporés.

- 5 VI. Et qu'il soit statué, que les affaires, capitaux, biens et propriétés de chacune des dites compagnies qui sera ou pourra être formée en vertu des dispositions de cet acte, seront pendant la première année conduits et administrés par cinq directeurs, qui seront nommés dans le dit instrument qui devra être enregistré comme susdit et qui devront ensuite être élus tous les ans conformément à des réglemens que les directeurs nommés en premier lieu et leurs successeurs pourront faire de tems à autre à cette fin; et à chaque élection de directeurs, chaque actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il pourra avoir ou posséder dans la dite compagnie et la majorité des directeurs formera le *quorum* nécessaire pour transiger les affaires.

Les affaires des compagnies seront administrées par cinq directeurs.

Comment ils seront nommés.

Quorum.

- 25 VII. Et qu'il soit statué, que si en aucun tems après l'établissement de la dite compagnie en la manière susdite, les directeurs sont d'opinion que le capital originairement souscrit n'est pas suffisant pour compléter les travaux que la compagnie veut entreprendre, il sera et pourra être loisible aux dits directeurs, par une résolution passée par eux à cette fin, d'emprunter sous la garantie de la dite compagnie, par obligation ou hypothèque du chemin et des péages qui y seront prélevés, une somme d'argent suffisante pour compléter les dits travaux, ou permettre la souscription sur le dit instrument originaire qui devra être enregistré comme susdit, du nombre additionnel d'actions qui sera fixé dans la dite résolution, dont une copie sera, sous le seing du président et le sceau de la dite compagnie, annexée par le dit registra-
30 teur du dit instrument originaire sur présentation du dit instrument à lui faite par le dit président au bureau du dit registra-
35 teur, le-

Les directeurs pourront augmenter le nombre des actions, s'il est nécessaire ou emprunter de l'argent sur hypothèque.